L'HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE
ISSN 1269-0791

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED

Dispensé de timbrage BREST CTC

CAP FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 19/03/2009

PRESSE URGENTE
DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Comprendre et proposer

Quelles sont les origines de la crise financière ? Et quelles réponses le Parti Socialiste peut-il y apporter ? Près de 150 personnes se sont retrouvées, le 9 mars, salle des syndicats à Brest, pour obtenir des réponses à ces deux questions.

Laurent Laot, universitaire à la retraite, a démonté les mécanismes économiques de la crise, tandis que Marc Coatanéa a présenté les grandes lignes du contre-plan de relance du PS. Jean-Paul Vermot, secrétaire fédéral chargé de la formation, a assuré l'animation de cette soirée pédagogique et politique.

"Dans le Finistère, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 14,50 % entre janvier 2008 et janvier 2009", a rappelé Jean-Paul Vermot en préambule. *"Dans le pays de Brest, la progression est de 13 %, mais certaines catégories comme les moins de 26 ans et les plus de 55 ans sont plus durement touchées avec des augmentations de 19 % et 16 %".*

Quelles sont les origines de cette crise ? Pour Laurent Laot, elle fut d'abord financière avant de devenir sociale mais aussi écologique. *"Il s'agit d'un aspect souvent oublié mais qu'il faut prendre très au sérieux".*

Pour l'universitaire, nous sommes confrontés à une crise systémique. Pour la comprendre, il convient de partir du cœur du système, de revenir aux fondamentaux de l'économie.

De quoi s'agit-il ? Essentiellement d'offre et de demande. La première est constituée par la production, de biens ou de services, et les importations. La seconde par la consommation, les investissements et les exportations. La monnaie servant à réaliser ces échanges.

Ce circuit fonctionne selon une logique : celle du profit, le plus important, le plus rapide possible.

SUITE PAGE 2

MDPH en danger

Votée le 11 février 2005, la loi sur le handicap avait été accueillie avec un espoir teinté de scepticisme de la part des associations et du Parti Socialiste.

Quatre ans après, l'espoir a disparu et les plus pessimistes avaient malheureusement raison de douter de la détermination des gouvernements UMP sur ce sujet.

Parmi les principales innovations de la loi du 11 février 2005 figurait la création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Il s'agissait de réunir dans un même lieu tous les acteurs qui interviennent dans la politique du handicap. En effet, il était apparu qu'elle se caractérisait surtout par une grande complexité.

Les décrets d'application de la loi votée en février furent publiés en décembre et le Conseil général du Finistère fut l'un des premiers à ouvrir une MDPH. D'abord dans des locaux du département, puis dans un nouveau bâtiment, situé à Creach Gwenn à Quimper, spécialement conçu pour l'accueil des personnes handicapées.



Gilbert Monfort

La MDPH du Finistère fonctionne grâce à des agents du Conseil général et de l'État détachés de leur administration. Au début tout se passait bien. Mais, lorsque des fonctionnaires ont, ce qui est leur droit, demandé à rejoindre leur poste d'origine, l'État ne les a pas remplacés. *"On pouvait penser que, si l'État avait accepté les mutations, il aurait accordé des compensations à la MDPH qui est un groupement d'intérêt public"*, estime Gilbert Monfort, vice-président

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

*Léon Blum disait : **"On est socialiste à partir du moment où l'on a cessé de dire : « Bah ! c'est l'ordre des choses ; il en a toujours été ainsi, et nous n'y changerons rien »".** Pour la ministre du Logement, les expulsions semblent naturelles, dans l'ordre des choses. Certes, une solution de relogement doit être proposée aux familles mais jamais elle n'évoque la possibilité de mettre en place un système solidaire permettant de garantir le droit au logement pour tous. Or, les expulsions ne sont pas une fatalité. Il est possible de construire plus de logements sociaux et de mettre en place un fond de garantie pour les locataires. Avant la guerre, aussi, il paraissait "naturel" que les propriétaires fonciers puissent mettre fin au bail des fermiers. Il a fallu toute la ténacité des députés socialistes et la détermination de Tanguy-Prigent pour que le statut du fermage puisse voir le jour. Aujourd'hui, c'est le droit au logement qu'il faut bâtir.*

PS 29

Hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste habilité à publier les annonces légales et judiciaires
VENDREDI 20 MARS 2009 N° 807 0,30 € – www.ps29.org – cap-finistere@wanadoo.fr

Comprendre et proposer (suite)

Il est temps d'en finir avec la déraison économique pour revenir à une organisation internationale des échanges

••• Depuis la fin des années 80, le libéralisme économique à l'anglo-saxonne triomphe.

Pourtant, après la crise des années 30, l'économie mondiale s'était dotée de règles et d'institutions comme le Fonds monétaire international (FMI). A la Libération, le mot d'ordre était *"plus jamais ça !"*.

Jusqu'aux années 70, le système a perduré. Ce fut l'époque des *"30 glorieuses"*. Mais ce modèle a subi les assauts du libéralisme économique débridé. *"Ce fut la victoire de la déraison économique",* a résumé Laurent Laot.



Laurent Laot a fustigé "le libéralisme économique débridé"

Le système économique demande de la confiance. Or, comment croire en la parole des institutions financières qui ont inventé et développé les *subprimes* ? L'endettement peut être bon pour l'économie, à condition qu'il ne s'agisse pas de surendettement. Or, les *subprimes* étaient destinées à endetter des ménages, en exigeant un crédit hypothécaire sur leur maison. Il s'agissait de la logique du profit maximum : faire payer et endetter même ceux qui n'avaient pas les moyens de contracter un prêt.

Voyant le danger de ce mécanisme infernal, les banques, au lieu de faire preuve de sagesse, ont transformé les *subprimes* en titres, vendus à des *hedge-funds.* Étymologiquement, *hedge* signifie pari. Ces spéculateurs ont parié sur tout : le cours des monnaies, puis des matières premières provoquant des émeutes de la faim lorsqu'il s'agissait de matières premières alimentaires et, enfin, le surendettement des ménages. Pendant quelques temps, certains ont amassés des fortunes colossales. Puis ils ont perdu. La bulle a explosé.

La déraison économique, pour Laurent Laot, a aussi consisté à déréglementer et précariser toujours plus les salariés, mettant en cause le long terme pour réaliser des profits à court terme.

Cette déraison se traduit également par l'augmentation considérable des écarts de revenus. *"Ils étaient environ d'un à quarante dans les années 80. Ils peuvent atteindre aujourd'hui 1 à 500 en France voire 1 à 1300 aux États-Unis".*

Alors que faire ? D'abord prendre des mesures d'urgence pour recréer de la confiance et limiter les effets de la crise mais, en même temps, prendre des mesures structurelles pour recréer des règles au sein de l'économie mondiale.

C'est tout l'objet du contre-plan de relance, adopté par le Parti Socialiste, présenté par Marc Coatanéa.

"Il faut un plan de relance équilibré reposant à la fois sur la consommation et le pouvoir d'achat mais aussi sur l'investissement", a rappelé le Premier secrétaire fédéral. Or, le plan de relance du gouvernement, totalement insuffisant, ne porte que sur les investissements. Le plan du PS vise au contraire à intervenir sur tous les aspects de la crise. Le pouvoir d'achat d'abord en revalorisant le SMIC, en accordant une aide de 500 euros aux bénéficiaires de la prime pour l'emploi ou des minima sociaux, en baissant de 1 % le taux de TVA ou en gelant les loyers, par exemple.

Mais aussi l'emploi, totalement oublié par le gouvernement. Le PS demande d'abord à l'État de renoncer aux 50 000 suppressions d'emplois programmées dans les fonctions publiques, d'augmenter la durée d'indemnisation du chômage partiel et de mettre en œuvre un droit à la formation.

Les investissements doivent également être soutenus mais dans une proportion bien plus importante que celle prévue par le gouvernement. Au lieu des 24 milliards annoncés, le PS propose un plan de 50 milliards soit 2,50 % du PIB.

Ignorées, voire méprisées par la majorité UMP, les propositions du PS commencent à être reprises, y compris par des élus du parti présidentiel qui admettent enfin qu'il est temps de revenir sur la loi TEPA (Travail Emploi Pouvoir d'Achat). Seront-ils entendus ?



Jean-Paul Vermot et Marc Coatanéa

MDPH en danger (suite)



Pierre maille à l'inauguration de la MDPH 29

••• du Conseil général en charge des solidarités.

Mais il n'en est rien et la MDPH du Finistère fonctionne maintenant avec quatre agents en moins. L'État doit 134 000 euros au GIP. Le Conseil général, qui mène une politique exemplaire, notamment pour favoriser l'emploi des personnes handicapées, a annoncé qu'il refuse de payer cette somme.

L'État ne respecte pas ses engagements

Le Finistère n'est pas un cas unique. L'Association des départements de France (ADF) tirait déjà la sonnette d'alarme dans un communiqué, publié le 9 février 2009, intitulé *"Les MDPH sont en danger". "La continuité et la qualité du service ne sont maintenues que grâce à un personnel dévoué et aux bénévoles",* pouvait-on y lire.

Les MDPH ne sont pas les seules victimes du désengagement financier de l'État. A court terme, le fonds de compensation du handicap est menacé. Les adultes handicapés peuvent bénéficier de deux types d'aides. La prestation de compensation du handicap, pour ce qui relève des aides humaines, et le fonds de compensation du handicap, pour ce qui relève des aides techniques comme l'aménagement des logements, des véhicules, etc.

Or, depuis 2008, l'État n'abonde plus ce fond.

L'APF (Association des paralysés de France) a poussé un cri de colère. Elle a une nouvelle fois exigé *"la prise en compte des questions de handicap dans les politiques publiques, de manière transversale, en mobilisant tous les acteurs politiques, administratifs, économiques, sociaux et culturels".*

Cela exige d'abord que l'État tienne ses engagements. Mais les récentes décisions montrent que, malgré les discours, les personnes handicapées ne constituent pas une priorité pour ce gouvernement.

Les leçons d'une élection

Le 12 mars, les adhérents de la fédération du Finistère ont voté trois fois : pour le texte *"Donner une nouvelle direction à l'Europe",* pour la liste aux Européennes dans la région Ouest, proposée par le Conseil national, et pour désigner leur délégué de circonscription.

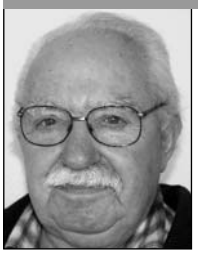
Même si cette fonction n'est pas statutaire, les délégués de circonscription jouent un rôle important de coordination du travail militant, entre les sections et la Fédération. Ils sont régulièrement associés au travail du Secrétariat fédéral.

Comme il y a 3 ans, il était possible de voter par correspondance pour cette élection strictement finistérienne. Manifestement, cette possibilité correspond à un besoin, puisque la Fédération a enregistré 45 demandes contre 18 en 2006. *"Il y a trois ans, nous avions lancé une expérience grandeur nature pour voir s'il était techniquement possible de le faire",* explique le premier secrétaire fédéral, Marc Coatanéa, qui était à l'époque secrétaire fédéral en charge des sections. *"Maintenant, nous savons que rien ne s'oppose à offrir cette possibilité aux adhérents".*



Bruno Grall, Jean-Pierre Porée, André Jugan, Gwénégan Bui, Chantal Guittet, Véronique Raher-Hériaud, Laurent Cavaloc et Michel Loussouarn

Autre enseignement de ces désignations : la capacité de renouvellement des cadres de la Fédération puisque seule Chantal Guittet, réélue dans la cinquième circonscription (Landerneau-Landivisiau), se représentait. Tous les autres sont élus pour la première fois. Il s'agit de Bruno Grall (Quimper), Jean-Pierre Porée (Brest-centre), André Jugan (Brest-rural), Gwénégan Bui (Morlaix), Véronique Raher-Hériaud (Châteaulin-Carhaix), Laurent Cavaloc (Pont-l'Abbé-Douarnenez) et Michel Loussouarn (Quimperlé-Concarneau).



Les conquêtes sociales de mai 68

Avec
Henri Didou

La grève générale en Guadeloupe a permis aux salariés de ce département d'outre-mer d'obtenir des augmentations de salaires. Comme en mai 68 qui fut un grand moment dans l'histoire sociale de notre pays, se souvient Henri Didou, secrétaire de l'Union départementale CFDT à l'époque.

Cap Finistère : Quel était le contexte économique et social de la Bretagne en mai 68 ?

Henri Didou : *L'activité syndicale avait été très intense dans les mois qui ont précédé mai 68, surtout autour du mouvement "L'Ouest veut vivre", mené par les syndicats ouvriers, en particulier la CFDT et la CGT, enseignants avec la FEN, mais aussi étudiants avec l'UNEF. Nous voulions arrêter l'émigration vers Paris et défendre l'emploi dans la région. A cette époque, le CELIB n'existait quasiment plus. Il ne regroupait qu'une poignée de notables de droite.*

Il faut se souvenir de la France de la fin des années 60. La société était figée, bloquée. Le dialogue social était inexistant. Le contexte n'était pas du tout favorable aux salariés mais les syndicats représentaient une vraie force.

Cap Finistère : Mai 68, dans le Finistère, fut donc d'abord un mouvement ouvrier ?

Henri Didou : *La grande manifestation du 8 mai à Brest a été organisée par les syndicats de salariés auxquels s'était jointe la FDSEA. Son mot d'ordre était "L'Ouest veut vivre !".*

Ensuite, après les violences policières contre les étudiants, une autre grande manifestation fut organisée le 13 mai.

Cap Finistère : Ces grandes manifestations furent "sages" à Brest.

Henri Didou : *Certes, il n'y a pas eu de violences. Mais pourquoi aurait-il fallu qu'il y en ait ? Nous étions 13 à 15 000 tous les jours dans les rues, les usines étaient occupées et le mouvement syndical était uni. Nous étions tellement forts que nous n'avions pas besoin de recourir à la violence.*

D'ailleurs, cette force s'est traduite dans les résultats des négociations de Grenelle : augmentation de 35 % du SMIC, réduction du temps de travail, reconnaissance du droit syndical, etc. Dans les années qui ont suivi, les négociations, dans les entreprises, se déroulaient encore avec le souvenir de cette mobilisation et les patrons savaient qu'ils devaient accepter de négocier.

Cap Finistère : Sommes-nous dans une situation comparable à l'avant mai 68 ?

Henri Didou : *L'Histoire ne se refait pas. Mais il ne faut pas avoir peur des conflits. C'est comme ça que l'on peut faire progresser les choses.*

Rendez-vous

21 mars
Conseil national.

22 mars
Printemps des libertés, au Zénith à Paris.

28 mars
De 9 h 30 à 12 h 00 : Réunion-débat sur les finances locales, organisée par l'UESR, au centre des congrès de Mescoat à Landerneau.

2 avril
18 h 30 : Secrétariat fédéral, au siège de la Fédération à Quimper, 26 B, rue Aristide-Briand.

7 juin
Élections européennes.

S'abonner :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

☐ **Abonnement** ☐ **Réabonnement**

Abonnement pour 1 an : 15 €
Abonnement de soutien : à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère du Parti Socialiste.

Annonces légales & judiciaires

Brest métropole océane
COMMUNAUTÉ URBAINE

MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE À LA CONCEPTION ET AU SUIVI DE TRAVAUX CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET D'OUVRAGES ANNEXES SUR LE TERRITOIRE DE BREST MÉTROPOLE OCÉANE

(Marché à procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics)

AVIS D'ATTRIBUTION

Caractéristiques principales :
Marché de maîtrise d'œuvre, relatif à la conception et au suivi de travaux. Ces prestations concernent la construction de réseaux d'assainissement (unitaire, eaux usées, pluvial), d'eau potable et d'ouvrages annexes (station de pompage simple), d'aménagement des cours d'eau sur des zones d'urbanisation future 1Au (zone équipée urbanisable immédiatement sous condition avec une vocation prioritaire) et 2Au (zone insuffisamment équipée urbanisable à plus ou moins long terme par une modification du PLU, avec une vocation dominante) ou des secteurs géographiques définis par Brest métropole océane (Bmo).

Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie d'ouvrages "infrastructure" au sens de la loi MOP : "construction neuve".

Le marché est un marché à bons de commandes dont les montants sont les suivants :
MINIMUM : 50 000 € HT
MAXIMUM : 180 000 € HT

Acheteur public :
Brest métropole océane
24, rue Coat-ar-Guéven
BP 92242 - 29222 BREST cedex 9
Tél. 02 98 33 54 11 Fax 02 98 33 54 15
Courriel : marches@brest-metropole-oceane.fr

Attributaire du marché :
Cabinet BOURGOIS
3, rue des Tisserands - CS 93838 - Betton
35768 SAINT-GRÉGOIRE cedex
Numéro de marché : 2009/105
Montant du marché : 68 050,00 € H.T.
Date de notification : 10/02/2009

Lieu où l'on peut consulter le marché :
Sur rendez-vous pris auprès de la direction des Marchés : Tél. 02 98 33 54 11
Brest métropole océane
24, rue Coat-ar-Guéven - 29200 BREST.

Date d'envoi de l'avis : 12 mars 2009.

En cas de déménagement, pour continuer à recevoir *Cap Finistère,* merci de nous préciser votre nouvelle adresse.

SELARL AVANTIA
Maîtres LAURENS et FLEURY - Avocats
Avenue Pierre-Marzin - 22300 LANNION
Tél. 02 96 48 21 40

LB TÉLÉPHONIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social :
Rue Paul-Cézanne - 29600 MORLAIX
RCS BREST 495 275 372

Aux termes d'une décision en date du 19 janvier 2009, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du "Rue Paul-Cézanne, 29600 MORLAIX" au "3, rue du Colombier, 29250 SAINT POL DE LÉON" à compter du 1er janvier 2009, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SCI de L'AULNE
Société civile au capital de 30 489,80 euros
Siège Social : 6, rue des Écoles
29150 CHATEAULIN
399 133 073 RCS Quimper

Des délibérations en date du 7 janvier 2009 de l'Assemblée Générale Ordinaire, il résulte la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
– GÉRANCE : Monsieur Jean-Jacques URVOAS, demeurant 18, allée de Tréouzon Vihan, 29000 QUIMPER.

Nouvelle mention :
– COGÉRANCE : **Monsieur Marc COATANÉA,** demeurant 43, rue Georges-Melou, 29200 BREST.
– COGÉRANCE : **Monsieur Jean-Pierre PORÉE,** demeurant 68, rue Jean-Jaurès, 29200 BREST.

La Gérance.

Société Civile Immobilière
"3, RUE LONGUE"
Société civile au capital de 30 489,80 euros
Siège Social : 3, rue Longue
29600 MORLAIX
394 784 854 (94 D 79) RCS Morlaix

Des délibérations en date du 7 janvier 2009 de l'Assemblée Générale Ordinaire, il résulte la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
– COGÉRANCE : Monsieur Jean-Jacques URVOAS, demeurant 18, allée de Tréouzon Vihan, 29000 QUIMPER.
– COGÉRANCE : Monsieur Hervé GOUEDARD, demeurant 5, rue Georges-Boullet, 29600 MORLAIX.

Nouvelle mention :
– COGÉRANCE : **Monsieur Marc COATANÉA,** demeurant 43, rue Georges-Melou, 29200 BREST.
– COGÉRANCE : **Monsieur Hervé GOUEDARD,** demeurant 5, rue Georges-Boullet, 29600 MORLAIX.

La Gérance.

Société Civile Immobilière
"JEAN-LOUIS ROLLAND"
Société civile au capital de 30 489,80 euros
Siège Social : 9, rue François-Pengam
29800 LANDERNEAU
412 664 013 (97 D 157) RCS Brest

Des délibérations en date du 7 janvier 2009 de l'Assemblée Générale Ordinaire, il résulte la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
– COGÉRANCE : Monsieur Jean-Jacques URVOAS, demeurant 18, allée de Tréouzon Vihan, 29000 QUIMPER.
– COGÉRANCE : Monsieur Pascal INIZAN, demeurant 18, route de Quimper, 29800 LANDERNEAU.

Nouvelle mention :
– COGÉRANCE : **Monsieur Marc COATANÉA,** demeurant 43, rue Georges-Melou, 29200 BREST.
– COGÉRANCE : **Monsieur Pascal INIZAN,** demeurant 18, route de Quimper, 29800 LANDERNEAU.

La Gérance.

SCI de LA ROSE ROUGE
DE PLOUZANÉ
Société civile immobilière
au capital de 30 489,80 euros
Siège Social :
20, rue de Brest - 29280 PLOUZANÉ
391 999 745 (1993 D 00154) RCS Brest

Des délibérations en date du 7 janvier 2009 de l'Assemblée Générale Ordinaire, il résulte la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
– GÉRANCE : Monsieur Jean-Jacques URVOAS, demeurant 18, allée de Tréouzon Vihan, 29000 QUIMPER.

Nouvelle mention :
– COGÉRANCE : **Monsieur Marc COATANÉA,** demeurant 43, rue Georges-Melou, 29200 BREST.
– COGÉRANCE : **Monsieur Jean-Pierre PORÉE,** demeurant 68, rue Jean-Jaurès, 29200 BREST.

La Gérance.

Société Civile Immobilière
"LES AMIS DU PARTI SOCIALISTE"
Société civile au capital de 45 734,71 euros
Siège Social : 26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
381 313 055 (91 D 90) RCS Quimper

Des délibérations en date du 7 janvier 2009 de l'Assemblée Générale Ordinaire, il résulte la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
– GÉRANCE : Monsieur Jean-Jacques URVOAS, demeurant 18, allée de Tréouzon Vihan, 29000 QUIMPER.

Nouvelle mention :
– COGÉRANCE : **Monsieur Marc COATANÉA,** demeurant 43, rue Georges-Melou, 29200 BREST.
– COGÉRANCE : **Monsieur Jean-Pierre PORÉE,** demeurant 68, rue Jean-Jaurès, 29200 BREST.

La Gérance.

"LE ROSSINI"
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège de liquidation :
16, rue de Keronvel
29217 LE CONQUET
R.C.S. BREST 390 419 687

Aux termes d'une décision en date du 23 février 2009, l'associé unique, en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BREST, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

Cap Finistère - Le Breton Socialiste
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél : 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

N° 807 VENDREDI 20 MARS 2009
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Alain QUEFFELEC
RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Yves CABON - Tél. 02 98 43 44 39

Impression : Presses Associatives du Finistère
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST
Tél : 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03
CPPAP 1212 P 11428